

DEC210182INEE

**Décision portant nomination de M. Didier Stien aux fonctions de directeur adjoint de l'unité de service et de recherche n°3579 intitulée « Laboratoire de biodiversité et biotechnologies microbiennes (LBBM) »**

## **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC181907DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité de service et recherche n°3579 intitulée « Laboratoire de biodiversité et biotechnologies microbiennes (LBBM) » ;

**Vu** la décision DEC201239INEE en date du 28 juillet 2020 portant cessation de fonctions et nomination de M. Didier Stien aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité de service et de recherche n°3579 intitulée « Laboratoire de biodiversité et biotechnologies microbiennes (LBBM) » ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, M. Didier Stien, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité de service et recherche n°3579 intitulée « Laboratoire de biodiversité et biotechnologies microbiennes (LBBM) » pour la durée fixée dans la décision DEC181907DGDS portant renouvellement de l'USR3579.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

Le président - directeur général  
Antoine Petit

